

Triez le verre au profit de l'hôpital

Plus de 7 500 euros versés début 2010

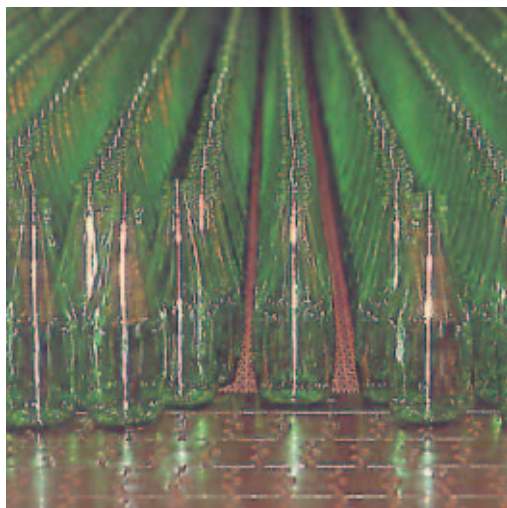
POUR EN SAVOIR PLUS...
www.cc-montdidier.com

Quand on dit tri sélectif, le verre est aussi concerné. Depuis plusieurs années déjà, vous apportez vos pots, bocaux et bouteilles en verre aux 68 conteneurs mis à votre disposition sur notre territoire. En 2009, vous avez déposé près de 504 tonnes de verre, bravo !

Faites un geste pour notre hôpital

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes provisionne sur le budget communautaire 3,05 € sur chaque tonne de verre collectée par an. Grâce à cela, une participation est versée à l'hôpital de Montdidier pour l'achat de matériel médical.

L'établissement est donc directement récompensé de vos efforts de tri du verre et notre structure intercommunale à travers vous, contribue ainsi, localement, à améliorer le bien-être des patients.



En mars 2010, l'hôpital nous a sollicités pour l'achat de 11 thermoscans auriculaires (2 052,34 €) et 2 tensiomètres portatifs à mémoire intégrée (5 525,52 €).

Au 1^{er} semestre 2010, une participation totale de 7 577,86 € a donc été versée au centre hospitalier de Montdidier.

A savoir...

Désormais, pots, bocaux, bouteilles en verre peuvent être mis dans les conteneurs avec leurs bouchons, capsules... sauf les bouchons en porcelaine (type limonade) avec système acier.

A savoir...

Que deviennent les piles ?

Les piles sont recyclées selon 4 procédés :

- pyrométallurgie (piles alcalines, salines, au lithium, accumulateurs NiCd, Li-ion et NiMH),
- hydrométallurgie (piles alcalines, salines, accumulateurs NiCd et Li-ion),
- distillation (piles bouton),
- fusion (batteries au plomb).



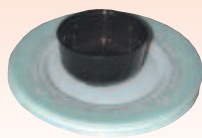
Ainsi, nombre de matériaux sont récupérés pour la fabrication de nouveaux objets :

- le ferromanganèse pour faire de l'acier inoxydable (couverts de table, disques de frein de TGV...).
- l'oxyde de zinc sous forme métallique (toitures, gouttières...), ou sous forme de chlorure de zinc (fabrication de piles salines).
- le laitier valorisé (laine de roche, matériau de remblai).
- le nickel, le cuivre et le cobalt (métaux à l'état pur, fabrication de piles neuves).
- le cadmium (fabrication de nouveaux accumulateurs).
- le mercure (utilisations dans l'industrie chimique).

Attention : la vaisselle n'est pas recyclable !

Tous les objets en verre ne sont pas acceptés dans les conteneurs : la vaisselle cassée (verre à boire, assiette...) est à mettre à la poubelle, tout comme la porcelaine, le pyrex, la céramique, les pots en terre...

La raison ? Ils ne sont pas compatibles avec le verre ayant contenu des aliments : on ne peut donc pas les faire fondre ensemble. Pensez-y et bannissez définitivement ces objets des conteneurs, merci.



Formation des relais du tri

La saison 2 débute avec de nouvelles communes

Réunir une fois par mois des élus et habitants, leur faire suivre une formation pour pouvoir à leur tour sensibiliser leurs concitoyens, le pari n'était pas simple.

Assiduité et motivation

Après une année de fonctionnement avec les communes d'Andechy, Courtemanche, Rollot et Rubescourt, on peut dire que le pari est réussi. Bénévoles motivés, les 20 participants ont d'abord été très assidus toute l'année. Après avoir visité centre de tri

et centre d'enfouissement, ils ont eux-mêmes créé des outils d'information et du matériel pédagogique qu'ils ont ensuite utilisé dans leur commune, lors des réunions publiques organisées d'avril à juin dernier.

Evidemment prêts à poursuivre leurs efforts une seconde année, ils seront rejoints cette fois par une vingtaine de nouveaux apprentis relais du tri d'autres communes.

A Courtemanche



A Rubescourt



A Andechy



A Rollot



A savoir...

NOUVEAU : Un centre de recyclage de matériaux de démolition

Ouvert depuis août 2010, ce centre réceptionne gratuitement les déchets tels que : béton, tuiles, parpaings, briques.

Matériaux non acceptés : papier, plastique, bois, amiante, plâtre.

Horaires



Le centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

SARL Serge MORAND
ZI de Courtemanche
80500 Montdidier
Tél. : 06 09 60 20 65
ou 06 07 06 31 58

Communauté de Communes du Canton de Montdidier

Rue Pasteur Prolongée
80500 Montdidier
Tél. : 03 22 37 50 50
Fax : 03 22 37 50 55
Mail : cc.montdidier@wanadoo.fr
Web : www.cc-montdidier.com

Communauté de Communes du Canton de Montdidier

La lettre du compostage

Edito

Compostage : cette année je m'y mets !

Jardinage, potager, massifs de fleurs... vous avez été nombreux à utiliser le compost produit chez vous ! Et vous savez ce qu'il y a dedans comme on dit ! Quand, en plus, on le fait soi-même, c'est gratuit... et même moins cher que gratuit. En effet, en compostant vos déchets de jardin et restes de cuisine, plusieurs centaines de kilos de matières fermentescibles sont détournés de la poubelle à ordures ménagères. Ecologique, économique, cette manière de fonctionner, que nos aïeux n'auraient pas reniée, va dans le sens de la nécessaire réduction des déchets. Avec les contraintes environnementales et le coût du service qui ne baisse pas, composter est un bon moyen, avec le tri sélectif, de limiter les ordures ménagères. Cela évite aussi une envolée de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il faut continuer les efforts qui ont été faits pour maintenir les coûts. Là encore, c'est une question de bon sens et de motivation. Et pour un bon compost au printemps prochain, c'est le moment de s'y mettre !

Christophe Triplet
 Vice-Président de la Communauté de Communes

L'automne et le compost

Utilisez votre compost mûr et préparez l'hiver

La période active du compostage s'étend du printemps jusqu'à la fin de l'automne. En cette saison, utilisez votre compost mûr pour bénéficier de tous ses avantages. Les grandes quantités de compost doivent être incorporées à l'automne. Les petites doses, quant à elles, peuvent être mises n'importe quand. Arrosez le sol lors de l'application du compost. Pensez aussi au paillage (compost, feuilles mortes) pour protéger vos plantations de l'hiver.



Conservation

Utilisez immédiatement votre compost après sa récolte. Si ce n'est pas le cas, gardez-le humide jusqu'à son utilisation. Il se conservera au plus une année, ensuite, il séchera, se minéralisera et les organismes décomposeurs mourront (il deviendra de la terre).

En hiver

L'hiver est une période de stockage. Retirez le compost mûr pour faire de la place : ne gaspillez pas les restes de table et continuez à les déposer dans le composteur. Stockez aussi au sec vos feuilles mortes en excédent. Au printemps, incorporez-les aux déchets fraîchement décongelés du composteur : l'ensemble déposé en couches alternées constituera un nouveau mélange carbone/azote et redémarrera facilement.

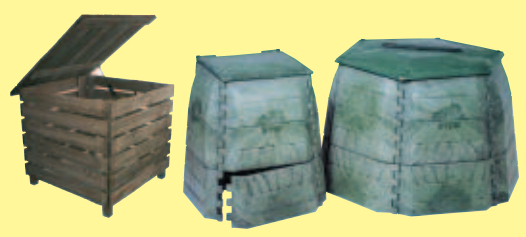
Réservez votre composteur bois ou plastique

Vous souhaitez vous lancer dans le compostage individuel ? Profitez-en, 3 modèles de composteurs sont disponibles :

- composteur plastique de 600 litres (13 euros)
- composteur plastique de 900 litres (20 euros)
- composteur bois de 800 litres (19 euros)

Composter vos déchets réduit le poids de votre poubelle tout en vous procurant gratuitement un compost de qualité.

Vous avez des questions ?
 Contactez la Communauté de Communes
 au 03 22 37 50 50 ou www.cc-montdidier.com



POUR EN SAVOIR PLUS...
www.cc-montdidier.com

